

COMMUNE DES HOUCHES

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Edition 2021

LES HOUCHES

MONT-BLANC

MAIRIE



DICRIM DES HOUCHES

LES BONS REFLEXES FACE AU DANGER

Document d'Information Communal sur les RISQUES Majeurs

EDITO DU MAIRE

Outil indispensable à la sécurité du territoire, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est établi sous la responsabilité du Maire et validé par le Préfet. Il organise les élus et agents communaux en cas d'évènements majeurs naturels, sanitaires ou technologiques, apporte l'information préventive et protège la population.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre les mains présente une synthèse explicite des risques présents sur notre territoire et des moyens de vous en protéger.

Gardez ce document à proximité, et partagez-le avec vos proches, vos voisins, ...

Assurez-vous également d'être inscrit sur le registre du TéléAlaerte pour que nous puissions vous prévenir le cas échéant.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires auprès de l'accueil de la mairie.

Ghislaine BOSSONNEY,
Maire des Houches

LES HOUCHES

MONT-BLANC

MAIRIE



SOMMAIRE

Les Objectifs du DICRIM

RISQUES NATURELS

Chute de neige abondante

Avalanche

Inondation

Mouvement de terrain

Séisme

Vent violent

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Lâcher d'eau des ouvrages hydroélectriques

Transport de matières dangereuses

Nucléaire

INFORMATIONS UTILES



Les Objectifs du DICRIM



Qu'est-ce qu'un **RISQUE MAJEUR** ?

La combinaison d'un **ALEA** et d'un **ENJEU** donne lieu à une situation de **RISQUE**.

Forte chute de neige (**ALEA**)

+

Village (**ENJEU**)

=

RISQUE d'avalanche sur le village.

Un **RISQUE MAJEUR** est donc un **phénomène naturel** / **accident technologique**, à probabilité plus ou moins importante, qui peut occasionner des dégâts importants (humains, matériels, environnementaux).



Source : www.prim.net



Avalanche du Bourgeat au village des Houches



Barrage hydroélectrique sur l'Arve aux Houches

Risques technologiques

- Lâcher d'eau et rupture d'ouvrage hydroélectrique.
- Transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire.

Les Objectifs du DICRIM



Politique de PREVENTION

PLANIFICATION

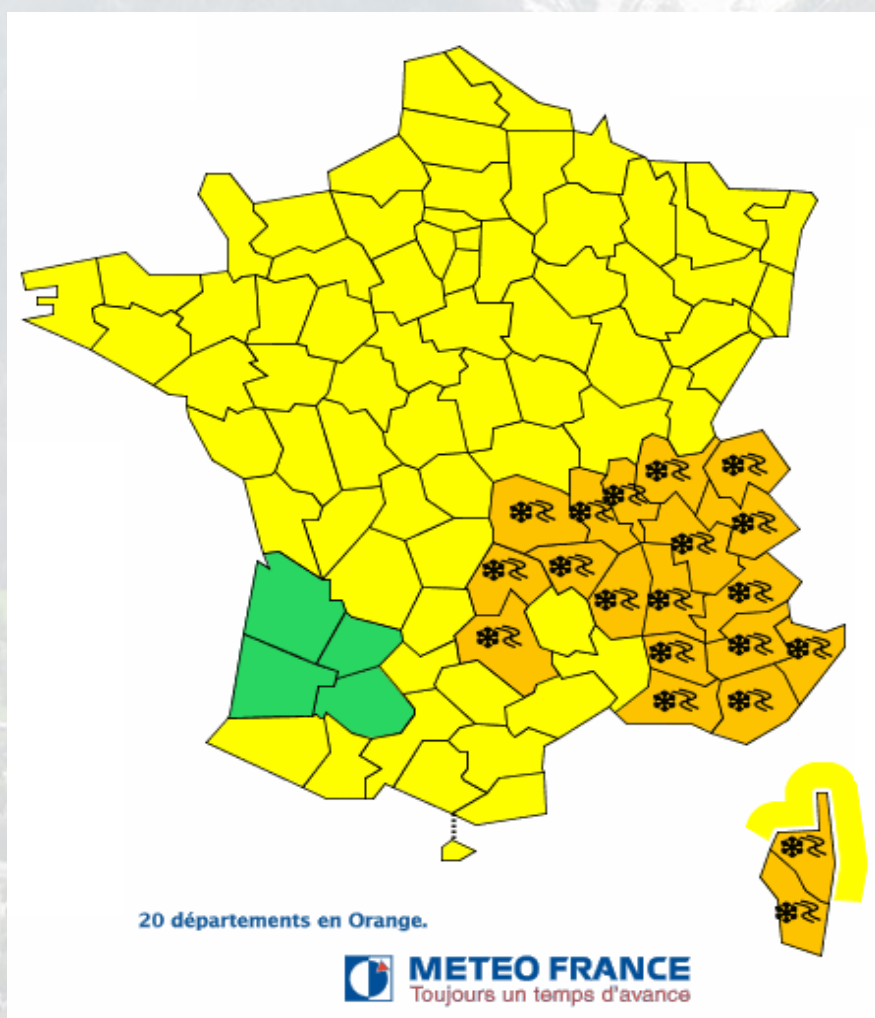
La commune des **HOUCHES** a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) afin de pouvoir répondre aux différentes situations d'urgence. L'objectif est d'assurer la mise en sécurité de la population en gérant les situations d'urgence de manière proactive, c'est-à-dire en anticipant les différents scénarios et les réponses adaptées. Grâce à cet outil, associé à l'automate d'alerte, l'efficacité de la gestion de crise et de la réponse des secours est significativement accrue.





INFORMATION

« Les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde qui les concernent » (article L125-2 du code de l'environnement).

PREVISION : Vigilance Météo

Météo-France élabore deux fois par jour des cartes de vigilance météorologique sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures : vent violent, orage, neige, verglas, avalanche, canicule... Une couleur est attribuée à chaque département selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.



-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**

Risque naturel **CHUTE DE NEIGE ABONDANTE**



Chute de neige abondante



La commune des **HOUCHES** est très exposée aux fortes chutes de neige en période hivernale. En effet, d'importants cumuls peuvent être relevés, occasionnant des perturbations de circulation. De plus, elles peuvent intervenir lors des périodes de forte affluence touristique.

C'est pourquoi, il est important de respecter certaines consignes afin de garantir la sécurité de la population et d'éviter de saturer les axes routiers.

Quelques événements marquants aux HOUCHES

Valeurs de neige fraîche à 1050 m :

- Hiver 1980-1981 : Chutes de neige cumulées en 72 h : **85 cm**
- Hiver 1994-1995 : Chutes de neige cumulées en 72 h : **90 cm**
- Épaisseur du manteau neigeux à 1050 m : **150 cm**
- Hiver 1998-1999 : Chutes de neige cumulées en 24 h : **80 cm**
- Hiver 2020 – 2021 : Chutes de neige cumulées en 24h : **70 cm**

REFLEXES

Si vous êtes en voiture.

- **EVITEZ** les déplacements inutiles.
 - **EVITEZ** le stationnement sous les toits ou sur les voies de circulation (pour faciliter le déneigement)
 - **EQUIPEZ** votre véhicule en pneus hiver, avant le début de l'hiver.
- Si vous êtes bloqué, **ARRÊTEZ** le moteur de votre véhicule et alertez les secours.

Si vous êtes à l'extérieur.

- **EVITEZ** de vous promener en zone exposée au risque
 - **ABRITÉZ-VOUS** sous un toit solide.
 - **ELOIGNEZ-VOUS** des lignes électriques : risque de rupture sous le poids de la neige.
 - Vous devez, **DECHARGER LA NEIGE DE VOTRE TOIT** sans entraver la voie publique.
- En cas d'accident lié à une négligence du déneigement, la responsabilité du propriétaire sur le fondement des articles **1382** et **1383** du code civil pourrait être engagée.



Chute de neige abondante dans le village des Houches

Risque naturel **AVALANCHE**



Avalanche



La commune des **HOUCHES** compte sur son territoire **15** couloirs d'avalanche, identifiés à travers la Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (**CLPA**) réalisée par l'**IRSTEA**. Parmi eux, **6** représentent une menace pour les populations et l'urbanisation.

Les avalanches peuvent avoir des conséquences très lourdes et provoquer d'importants dégâts aussi bien en zone de haute montagne que dans certains secteurs habités. De fait, il est nécessaire d'informer et de sensibiliser la population locale, ainsi que les populations touristiques.

Classer les avalanches... Pas si simple !

Une multitude de critères (forme de la zone de départ, modalités d'écoulement, type de neige...) permet de classer les avalanches. Presque toutes les combinaisons sont possibles ! On peut retenir :



❄ Les **avalanches de neige dense** coulent le long de la pente en suivant généralement le relief (couloir). Leur vitesse « modérée » est variable selon qu'elles mobilisent de la neige sèche ou de la neige humide (plus lourde).

❄ Les **avalanches en aérosol** dévalent les pentes à très grande vitesse (jusqu'à plus de 350 km/h) en suivant une trajectoire quasi rectiligne. Mélange turbulent d'air et de neige sèche, l'effet de souffle génère des dégâts importants pouvant parfois même atteindre le versant opposé.



❄ Les avalanches les plus catastrophiques (Val d'Isère 1970) se singularisent par un **départ en plaque**. Cette cassure linéaire, qui peut s'étendre sur des centaines de mètres, mobilise de grandes quantités de neige qui s'écoulent ensuite sous forme d'aérosol ou en coulée dense.

Reptation

La **reptation** n'est pas à proprement parlé une avalanche. C'est le glissement lent et la déformation de la neige, principalement au printemps. Ce mouvement peut former des plis ou des fissures dans le manteau neigeux.

Attention ! Elle est un signe d'instabilité pouvant mener à une avalanche !

Risque naturel **AVALANCHE**

Quelques événements marquants aux **HOUCHES**

- **Février 2021** : Avalanche du **Bourgeat**, l'aérosol atteint les premières habitations en aval du couloir.
- **Janvier 2018** : Avalanche du Bourgeat, une quarantaine d'habitations du hameau le **Pont** et du secteur du **Bois-Rond**, ont été "plâtrés", seuls des dégâts matériels dont un pylône de la ligne EDF sont à déplorer.
- **Février 1999** : En février 1999, l'activité avalancheuse a été très importante sur l'ensemble des Alpes du nord. Aux Houches, le risque maximum a nécessité l'évacuation, à titre préventif, des habitants des villages du **Bois-Rond**, Sommet du **Pont** et des **Granges**, ainsi que des habitations situées en zone de risque fort d'avalanche du PPR.
- **26 décembre 1993** : Avalanche du Bourgeat, due à une chute de séracs depuis l'aiguille du Goûter. Le souffle a endommagé la colonie de l'AROEVEN au **Bois-Rond**, ainsi que des dommages aux toitures dans les secteurs du **Bois-Rond** et du **Tremblay**.
- **20 mars 1988** : Avalanche de Taconnaz. Un front de neige atteint les habitations du bas du hameau **Vers-le-Nant** (Chamonix). Deux maisons sont endommagées ainsi que l'hôtel des 2 Glaciers. Un pylône de la ligne EDF est détruit.
- **10 février 1984** : Avalanche de Chailloud : 40 hectares de futaie en forêt communale sont rasés. La voie ferrée est fermée sur 450 mètres. L'Arve est également atteinte.
- **6 avril 1962** : Avalanches des Rognes et du Mont Lachat. Extension jusqu'à la route départementale (D213).



Paravalanche du Bourgeat

Après l'avalanche du Bourgeat (janvier 2018)



Au printemps 2018



Après l'avalanche de 2021

Risque naturel **AVALANCHE**

Ce qu'il faut faire

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé.

- **RESTEZ A L'INTÉRIEUR PROTÉGEZ-VOUS** : fermez les volets et **NE RESTEZ PAS** dans les pièces les plus exposées.
- **Si possible, RÉFUGIEZ-VOUS** dans les locaux en sous-sol.

Si vous êtes à l'extérieur.

- **ENTREZ** dans le bâtiment le plus proche et **PROTÉGEZ-VOUS** en fermant les volets.
- **VEILLEZ** à ce que votre véhicule ne gêne pas l'intervention des autorités.
- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de vos hébergeurs et **EVACUEZ** uniquement sur ordre.

Les bons réflexes.

- **PRÉPAREZ-VOUS ! PRENEZ** vêtements chauds, papiers d'identité et médicaments indispensables.
- **COUPEZ** : le gaz, l'électricité et l'eau.
- **RENDEZ-VOUS AU POINT D'ACCUEIL** indiqué par la Mairie et **ÉCOUTEZ** les consignes de la **Mairie** et des **autorités**.
- **NE TÉLÉPHONEZ PAS !** Afin de ne pas encombrer le réseau.

GESTION DU RISQUE

Prévision

- Surveillance du manteau neigeux.
- Bulletin d'estimation du risque avalanche diffusé quotidiennement durant l'hiver par la station Météo France de Chamonix.

Prévention

- Tous les couloirs d'avalanches sont inventoriés sur la Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (CLPA).
- Pour les domaines skiables, fermeture des pistes.
- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation par le Plan de Prévention des Risques (PPR).
- Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), intégrant le plan d'évacuation.
- Commission de sécurité

Protection

- Construction de digues paravalanches dans la partie aval du cône de déjection fluvio-glaciaire de Tacconnaz en 1985, 1986, puis en 1994.
- Construction en 1998 à l'aval du glacier du Bourgeat :
 - Une digue frontale de 15 mètres de hauteur.
 - Une zone de dépôt.

Risque naturel AVALANCHE / PRATIQUE DU SKI

RAPPEL

Si vous êtes en ski hors piste ou randonnée, cette pratique comporte des risques :

- **INFORMEZ-VOUS** des conditions nivométrologiques : Bulletins d'Estimation des Risques d'Avalanches (BERA).
- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès des professionnels de la montagne (pisteurs, moniteurs, guides, l'**OFFICE DE HAUTE MONTAGNE / La Chamoniarde** tél: +33(0)4 50 53 22 08 - www.chamoniarde.com).
- **EQUIPEZ-VOUS** d'un matériel de secours (détecteur de victimes d'avalanches, pelle, sonde). **APPRENEZ** à vous en servir !
- **EVITEZ** de sortir seul et **INDIQUEZ** l'itinéraire et l'heure de retour.



IMPORTANT

	5 – Très fort	
	4 – Fort	
	3 – Marqué	
	2 – Limité	
	1 – Faible	

Échelle de risque d'avalanche
source : ANEMA

LA BASE

MATERIEL et NOTIONS

Documents et autres informations disponibles sur le site de la Chamoniarde www.chamoniarde.com

KIT CONFORT



KIT SÉCURITÉ



KIT ORIENTATION



KIT SÉCURITÉ ++

RECCO Un réflecteur Recco «EN PLUS» détectable par les services de secours et pas «à la place» du DVA bien entendu

Un sac airbag (pour le Freerando, Free ski touring, Free backcountry et Free blabla) qui soyons bien clairs

NEST PAS UN SAC ANTI-AVALANCHE



Risque naturel **INONDATION**



Inondation, crue et lave torrentielles



Une inondation est une submersion temporaire par l'eau de terres émergées, avec des hauteurs d'eau variables.

En montagne, elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée principalement par de violents orages, la fonte des neiges ou la rupture d'une poche d'eau sous glaciaire. Elle se traduit donc par :

- **Des crues torrentielles** : lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des montées brutales et violentes du niveaux des torrents.
- **Des laves torrentielles** : les laves torrentielles sont des écoulements rapides, mêlant de l'eau et des matériaux de toutes tailles (débris, arbres, blocs ...). Elles ont une capacité destructive importante, par érosion et par chocs. Elles s'arrêtent brutalement sur un obstacle ou une diminution de pente, ce qui entraîne la formation d'une zone de dépôts.
- **Un phénomène de ruissellement** : Les inondations par ruissellement en secteur urbain se produisent par écoulement dans les rues des eaux de pluie tombées sur le site ou à proximité et qui ne sont pas absorbés par la végétation, les cours d'eau ou le réseau d'assainissement.

La commune des **HOUCHES** est ponctuellement soumise à des crues et à des inondations. Ainsi, lors d'événements naturels exceptionnels, les torrents de la **GRIAZ**, de la **DIOSAZ**, du **BOURGEAT**, de **TACONNAZ**, du **NANT NOIR**, du **NANT NALIEN**, du **NANT JORLAN** et de l'**ARVE** sont susceptibles d'entrer en crue et de générer de nombreux dégâts.



Lave torrentielle sur le torrent de la Griaz, le 19 juillet 2015

Risque naturel **INONDATION**

Quelques événements marquants aux **HOUCHES**

- **19 juillet 2015** : un fort orage en altitude conjugué à la chute de séracs du glacier de la Griaz entraînent en aval la crue de la **GRIAZ**. Le torrent charrie rochers et troncs d'arbres sous forme de lave torrentielle. Trois crues équivalentes ont suivi la même semaine.
- **Juillet 1993** : faisant suite à de violents orages, le torrent de la **GRIAZ** a inondé en rive droite le chemin, ainsi que la patinoire.
- **13 août 1990** : forte crue orageuse du torrent du **BOURGEAT**. Le transport de matériaux s'effectue sous forme d'une puissante lave torrentielle.
- **Été 1989** : importante crue du torrent de **TACONNAZ** débordant en rive gauche et droite. L'inondation touche un bâtiment et le camping au hameau vers le chemin du **NANT**.

GESTION DU RISQUE

Prévision

- Surveillance de la montée des eaux.
- Consultation des bulletins météorologiques de Météo France.

Prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation du PLU par le Plan de Prévention des Risques (PPR).
- Curage des cours d'eau (Arve extraction de matériaux, curage des torrents de Taconnaz, de la Griaz et du Bourgeat).

Protection

- **ARVE** : protection des berges (rives droite et gauche).
- **Torrent de TACONNAZ** : aménagement du lit du torrent par, calibrage et reprofilage, un canal en baïonnette, un canal à biefs affouillables le long de la digue, des enrochements.
- **Torrent de la GRIAZ** : construction du pont canal.
- **Torrent du BOURGEAT** : endiguement du torrent, aménagement du lit torrentiel et du paravalanche.



Aménagement du torrent de la Griaz



Curage du torrent de la Griaz, suite à la lave torrentielle du 19/07/2015



Repère de crue torrent de la Griaz

Risque naturel **INONDATION**

Ce qu'il faut faire

Si vous êtes à l'intérieur

- **FERMEZ** portes et fenêtres.
- **COUPEZ** électricité, gaz et eau.
- **MONTEZ** dans les étages.
- **ÉCOUTEZ** Radio Mont-Blanc
→ **FM 97.4 et 96.5**

Si vous êtes à l'extérieur

- **ELOIGNEZ-VOUS** rapidement des torrents lors des orages.
- **METTEZ-VOUS** à l'abri sur un point Haut.
- Ne cherchez pas à **OBSERVER** le phénomène.



Crue en Vallée de Chamonix Mont-Blanc,
août 2014

Risque naturel **INONDATION** dans les campings



IMPORTANT

RAPPEL

Les campings de la Plaine Saint-Jean et de Bellevue sont situés en bordure d'un cours d'eau. Pour sécuriser ce camping, des **PLANS D'ÉVACUATION** ont été établis par le propriétaire en coordination avec les services de la Mairie et de la Préfecture de Haute-Savoie.

Plan d'évacuation du camping.

- Le plan d'évacuation et les consignes de sécurité sont affichés à l'entrée du camping.
- Un système d'alerte est mis en place : haut parleur ou sirène.

Les consignes d'évacuation.

- **EN CAS D'ALERTE, PARTEZ** à pied, **N'EMPORTEZ** que vos papiers d'identité, vos devises et vos objets les plus précieux. **LAISSEZ** sur place votre véhicule et votre matériel de camping.

Risque naturel **MOUVEMENT DE TERRAIN**



Mouvement de terrain



Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il résulte de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution et d'érosion favorisés par l'action de l'eau et également de l'homme.

La commune des **HOUCHES** est concernée par deux types de phénomènes :

- Les glissements de terrain : ils se manifestent sous la forme de déformations lentes on les retrouvent ainsi, dans les secteurs de la combe des **ARANDELLYS**, des **TROPAYS**, de la **RENALIÈRE**, des **ESSERTS**, de **BELLEFACE**, de **MAISONNEUVE**, des **AILLOUDS**, de **PRAFLEURI**.
- Les chutes de blocs : il s'agit de phénomènes rapides présents dans les secteurs des **ROCHES** (sous **MERLET**), de **BOCHER**, du **défilé STE MARIE**, des **MONTÉES PÉLISSIER** et de **MONTVAUTHIER**.

Quelques événements marquants aux HOUCHES

- **Avril 2021** : Chute de bloc sur la RD 113 au Lac
- **2019** : Chutes de bloc sur le sentier du Clu
- **Juillet 2004** : chute de blocs sur la combe des **ARANDELLYS**.
- **Mars 2001** : un éboulement a eu lieu sur l'ancienne RN 205 en rive droite de l'Arve, entre la gare SNCF et l'entrée de l'accès à **BOCHER**.
- **Mai 1999** : un glissement de terrain s'est déclaré à la suite de fortes pluies à **PLANFLEURI**. Une zone de pâturage a été détruite sur 500 m².

Risque naturel **MOUVEMENT DE TERRAIN**

Ce qu'il faut faire

Avant.

- **INFORMEZ-VOUS** des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant.

- **FUYEZ** perpendiculairement au sens de l'éboulement.

- **GAGNEZ** au plus vite les hauteurs les plus proches.

- **NE PAS REVENIR** sur vos pas.

- **NE PAS ENTRER** dans un bâtiment endommagé.

Après.

- **EVALUEZ** les dégâts et les dangers.

- **EMPECHEZ** l'accès au public dans un périmètre deux fois plus étendu que la zone d'effondrement.

- **INFORMEZ** les autorités.

- **METTEZ-VOUS** à disposition des secours.



Illustration : éboulement du col de la Forclaz, janvier 2018
Crédits : lenouvelliste.ch

Risque naturel **SEISME**



Séisme

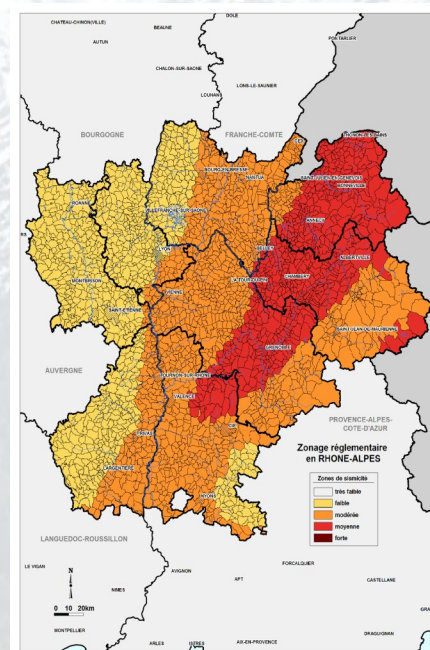


Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en 5 zones de sismicité croissant en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

La Haute-Savoie est classée en zone de **sismicité 4 (moyenne)** où des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens, dans des conditions particulières.

Quelques Événements marquants aux **HOUCHES**

- **8 septembre 2005** : Tremblement de terre à **VALLORCINE**, dont l'hypocentre a été situé entre **LORIAZ** et le **BUET** à 5-8 km de profondeur, de magnitude 4,6 à 4,9. Fortement ressenti, sans dégâts majeurs, éboulements rocheux nombreux.
- **29 avril 1905** : Tremblement de terre à Chamonix, dont l'hypocentre aurait été situé sous les **Aiguilles Rouges**, entre **VALLORCINE** et **ARGENTIERE**. Magnitude 5,5 à 6. Cheminées renversées, les murs et la voûte de l'église ont été fissurés.



REFLEXES

Si vous êtes à l'intérieur.

- **METTEZ-VOUS** à l'abri près d'un mur porteur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
- **ELOIGNEZ-VOUS** des fenêtres.
- **NE FUYEZ PAS** durant la secousse.
- **ÉCOUTEZ** Radio Mont-Blanc
→ **FM 97.4 et 96.5**

Si vous êtes à l'extérieur.

- **ELOIGNEZ-VOUS** de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, lignes électriques...).
- À défaut, **ABRITÉZ-VOUS** sous un porche.

Si vous êtes en voiture.

- **ARRÊTEZ-VOUS** si possible à distance des constructions et des lignes électriques et **NE DESCENDEZ** pas avant la fin de la secousse.

Risque naturel **VENT VIOLENT**



Les vents violents



La commune des **HOUCHES** est régulièrement soumise à de fortes rafales de vent susceptibles d'avoir des conséquences dévastatrices.

En effet, l'arrachement des toitures, les chutes d'arbres, les coupures de lignes électriques présentent un danger pour l'homme.

Les activités comme le ski, sont particulièrement exposées aux risques de vents violents car souvent proches des massifs forestiers donc exposées à des chutes d'arbres.

Quelques événement marquant aux **HOUCHES**

- **Novembre 1982 et Octobre 1987** : ont été relevées des rafales de vent à plus de 100 km/h sur les communes des **Houches** et de **Chamonix**.

REFLEXES

- **RENSEIGNEZ-VOUS** sur la vigilance météo.
- **ECOUTEZ** les consignes à la radio.
- **LIMITEZ** vos déplacements.
- **LIMITEZ** votre vitesse en voiture.
- **N'ALLEZ PAS** en forêt.
- **RANGEZ** les objets sensibles au vent.
- **PREVOYEZ** des moyens d'éclairage de secours.
- **DEMONTEZ** les bâches de structures temporaires (jardin, clôture de chantier...).

Après un sinistre

- **NE TOUCHEZ PAS** aux lignes électriques tombées ou arrachées, signalez-les aux autorités.
- **EVITEZ** les secteurs sinistrés.
- **PRENEZ GARDE** à l'état des routes.
- **DECLAREZ** vos éventuels dommages.



Arbres brisés et déracinés en Vallée de Chamonix Mont-Blanc, 2012

Risque technologique

OUVRAGE HYDROELECTRIQUE



Ouvrage hydroélectrique



La commune des **HOUCHES** comprend sur son territoire 2 ouvrages **EDF** : le barrage des **Gures** et le barrage situé au niveau des **GORGES de la DIOSAZ**. La présence de ces installations oblige la population à prendre certaines précautions. En effet, un cours d'eau en aval d'un barrage hydro-électrique, prise d'eau ou centrale présente toujours des risques potentiels.

Lâchers d'eau

À tout instant, le débit utilisé pour l'exploitation électrique peut revenir dans le lit de la rivière, participant de la montée rapide des eaux pouvant recouvrir en quelques minutes les bancs de sable ou de gravier (même par beau temps sans précipitations récentes).

RAPPEL

- **Mesures d'information** : des panneaux ont été installés par **ERDF** le long de l'**ARVE**, des **GORGES de la DIOSAZ** et à proximité et des espaces dangereux.

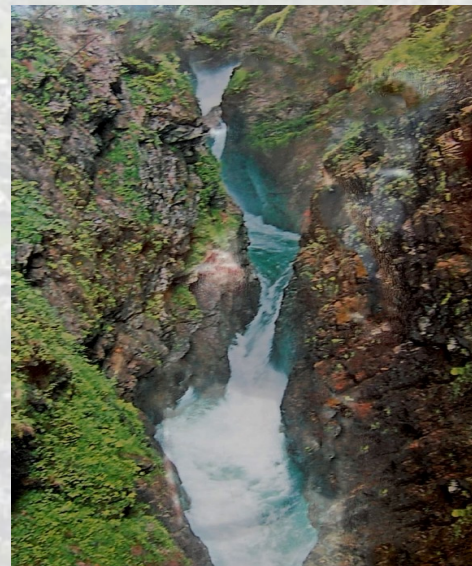
REFLEXES

- **ÊTRE ATTENTIF AUX PANNEAUX d'INFORMATION** d'un risque de crue subite.
- **NE STATIONNEZ PAS** dans le lit du cours d'eau.
- **NE PRATIQUÉZ PAS** d'activité à proximité.



GORGES DE LA DIOSAZ

Situation normale



Onde de crue, DANGER ! 17

Risque technologique

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Transport de matières dangereuses



Sur la commune des **HOUCHES**, le risque lié au transport de matières dangereuses est présent sur la Route Blanche (RN 205), lors des flux de transit ou des flux de desserte.

RAPPEL

Les accidents de transport de matières dangereuses, lorsqu'ils surviennent peuvent avoir de lourdes conséquences sur les personnes et l'environnement. Selon la nature et la quantité de produits transportés, les accidents peuvent provoquer différents phénomènes :

- une **EXPLOSION**.
- un **NUAGE TOXIQUE**.
- un **INCENDIE**.
- la **POLLUTION** de l'**ATMOSPHERE**, du **SOL** et de l'**EAU**.

GESTION DU RISQUE

Prévention

En matière de prévention, les acteurs des transports sont soumis à deux catégories d'obligations :

- La réglementation concernant l'autorisation de création ou de mise en exploitation des infrastructures de transport.
- Les règlements de transport pour les véhicules et les flottes de transport (**RTMDR** pour le transport routier national et **ADR**, pour le transport routier international).

REFLEXES

Si vous êtes témoin de l'accident.

- **DONNEZ** l'alerte (Sapeurs-Pompiers ou Gendarmerie), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes.
- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des lieux de l'accident. En cas d'incendie, **ÉLOIGNEZ-VOUS** à plus de 300 m.
- **NE RESTEZ PAS** sous le vent.
- **LAVEZ-VOUS** en cas d'irritation et si possible **CHANGEZ** de vêtements.

Lors de l'alerte.

- **REJOIGNEZ** le bâtiment le plus proche.
- **BOUCHEZ** toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...).
- **SUPPRIMEZ** toutes flammes ou étincelles.
- **ÉCOUTEZ** Radio Mont-Blanc.
- **NE TÉLÉPHONEZ** pas.



Risque nucléaire

La commune des **HOUCHES** est à 118 kilomètres de la centrale nucléaire la plus proche. Cependant, elle n'est pas exempte de risques puisqu'un nuage radioactif peut parcourir plusieurs milliers de kilomètres.

Dans une situation de catastrophe nucléaire, des mesures de prévention et de protection contre les rayons ionisants sont mises en place par les services de la Préfecture de **Haute-Savoie** et la mairie des **HOUCHES**.

Pour éviter ou limiter la fixation de l'iode radioactif, il faut absorber préventivement ou dans les heures qui suivent le rejet accidentel, de l'iode stable sous forme de comprimé distribué par la mairie des **HOUCHES**.



Centrale nucléaire du
Bugey (Ain)

REFLEXES

Au moment de l'alerte

- **ENFERMEZ-VOUS**
- **FERMEZ** et **CALFEUTREZ** les portes fenêtres et ventilations.
- **ABSORBEZ** les pastilles d'iode sur ordre des autorités.
- **ECOUTEZ** la radio
- **N'ALLEZ PAS** chercher vos enfants à l'école

Après

- **NE CONSOMMEZ PAS** : fruits, légumes et eau du robinet
- **ATTENDEZ** les consignes des autorités

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Plus d'informations sur les sites internet dédiés :

- EDF
- www.gouvernement.fr/risques/accident-nucleaire

INFORMATIONS UTILES



MOYENS D'ALERTE

- Automate d'alerte
- Radio locale : Radio Mont-Blanc (FM 97.4 ou 96.5 Mhz).
- Site internet mairie@leshouches.fr
- Le porte à porte



MATERIEL UTILE

- Lampe de poche
- Poste de radio
- Eau en bouteille
- Réserve de nourriture
- Papiers personnels
- Vêtements chauds de rechange
- Couvertures
- Médicaments urgents
- Matériel de confinement

NUMEROS UTILES

- Appel d'urgence112
- Mairie04 50 54 40 04
- Sapeurs-pompiers18
- SAMU15
- Gendarmerie17
- Prévision Météo-France08 99 71 02 74
- PGHM04 50 53 16 89
- Office de Haute Montagne la Chamoniarde04 50 53 22 08
- Hôpital Sallanches04 50 47 30 30
- Enedis (ex ERDF)08 11 01 02 12

EN SAVOIR PLUS

DOCUMENTS CONSULTABLES EN MAIRIE

- Plan communal de Sauvegarde (PCS)
- Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mairie des Houches - 04 50 54 40 04 - mairie@leshouches.fr